Extrait du Opale - accompagner la consolidation et le développement des structures artistiques et culturelles
http://opale.asso.fr/spip/foire-aux-question-sur-le-dla

Foire aux questions sur le DLA

- DLA - Comprendre le dispositif DLA -

Date de mise en ligne : lundi 9 septembre 2013

Opale - accompagner la consolidation et le développement des structures artistiques et culturelles

Toutes les questions que vous avez toujours voulu poser sur les DLA !

" **A qui s'adresse le DLA ?**
Le DLA est destiné aux structures qui développent des activités et des services d'utilité sociale, qui sont reconnues sur un territoire et qui créent de l'emploi, comme les associations loi 1901, les coopératives, les structures d'insertion par l'activité économique. Il s'agit plus particulièrement de structures qui ont la volonté de consolider leurs activités et de pérenniser leurs emplois, qui ont identifié des difficultés nécessitant un appui professionnel externe, qui s'interrogent sur les stratégies de consolidation et sur le développement de leurs activités.

" **C'est quoi au juste un accompagnement ou une ingénierie ?**
La mission d'ingénierie consiste en une intervention de plusieurs journées, faite par un prestataire pour une séquence d'accompagnement. Elle est individuelle si elle s'adresse à une seule association ou collective si plusieurs associations sont concernées.

" **Chargé de mission DLA, prestataire, comment s'y retrouver ?**
Le chargé de mission DLA est la personne qui va accueillir la structure et réaliser un diagnostic des besoins en accompagnement. Il propose le(s) prestataire(s) et évalue in fine l'accompagnement. En un mot, il assure le suivi du dossier, du début à la fin. Le prestataire est un consultant, expert sur la thématique d'accompagnement choisie. Il est chargé par le DLA de mener à bien la mission d'ingénierie auprès de la structure bénéficiaire.

" **Ai-je droit à plusieurs accompagnements ?**
Oui, vous pouvez bénéficier d'ingénieries, individuelles ou collectives, selon les besoins que vous exprimez mais aussi sur proposition du chargé de mission DLA.

" **Quel est le coût d'un accompagnement pour les structures ?**
Aucune participation financière ne vous est demandée sauf rare exception dans certains territoires. L'accompagnement est souvent intégralement financé par le DLA (via l'Etat, la Caisse des Dépôts de Bretagne, les Conseils régionaux, les Conseils généraux) et des aides d'acteurs privés (banques...). Toutefois, il est à noter que le DLA est une aide en terme d'accompagnement et non pas une réponse à un besoin de financement direct.

" **Où dois-je me renseigner pour bénéficier d'un accompagnement ?**
En téléphonant directement au DLA sur votre territoire dont les coordonnées se trouvent sur le site de l'Avise. Une carte vous permettra de repérer le DLA qui sera votre interlocuteur.

" **Le travail réalisé par le prestataire sur ma structure est-il diffusé ?**
L'organisation du dispositif garantit la confidentialité des informations que vous fournissez. Le rapport réalisé par les prestataires reste dans le cadre du dispositif : AVISE, CNAR, C2RA, DLA, le prestataire et, bien sûr, votre structure.

" **Est-ce que je peux refuser un DLA ?**
Le fait d'avoir un DLA n'est ni un droit ni une obligation. Il repose sur une volonté commune. Vous pouvez décliner l'offre du DLA tout comme le DLA peut rejeter votre demande.

" **Ai-je le droit de refuser de travailler avec un prestataire ?**
Le DLA vous propose un ou plusieurs prestataires pour intervenir auprès de votre structure. Cependant, chacun est

libre d'accepter ou non de travailler avec le(s) prestataire(s) proposé(s).

" **Qu'est-ce qui me garantit le bon déroulement d'un accompagnement ?**
Une convention est passée entre la structure accompagnée, le DLA et le prestataire ; elle tient lieu de contrat. Cette convention fait mention des modalités d'intervention de la mission d'ingénierie personnalisée : identification des besoins, proposition d'accompagnement qui sera effectué, déroulement de l'intervention, durée, modalités financières, etc.

—
Réalisation : C2RA Bretagne (Cahiers thématique Service aux Personnes du DLA en Bretagne, décembre 2010)
Date de publication du document : 2010

Copyright © Opale - accompagner la consolidation et le développement des structures artistiques et culturelles